

Groupe ENGIE CRÉATION DE L'ENTITÉ BRIGHT LE 1^{ER} JUILLET 2021

L'information et la consultation des instances représentatives du personnel a été clôturée par un avis négatif du Comité d'entreprise européen d'ENGIE (CEE) rendu le 23 juin 2021. Le projet consiste en un regroupement des activités de services non liées à la transition énergétique (installations électriques, « Facility Management »*, etc.). Environ 70 000 salariés dont 26 000 en France sont concernés par cette opération. Ce projet impacte principalement les filiales INEO, AXIMA et AXIMA concept. Elles seront rassemblées sous une même entité baptisée « BRIGHT » qui sera dotée de son propre siège social : TOPCO. Comme le Groupe l'a annoncé, le capital de BRIGHT sera ouvert, voire vendu (selon les intérêts des éventuels repreneurs). Mais a priori, selon les scénarios qui se dessinent, ENGIE resterait probablement actionnaire de l'entité (minoritaire) à moyen terme. D'ores et déjà, selon la presse, plusieurs groupes ou fonds d'investissement semblent manifester un intérêt (Bouygues, SPIE, etc.)

DES ENGAGEMENTS SOCIAUX ET UN MÉMORANDUM

Les élus du Comité d'entreprise européen (CEE) ont travaillé sur des engagements sociaux, dans le cadre du projet, qui portent notamment sur la préservation de l'emploi (pas de licenciements, ni de départs contraints, mobilité, etc.), le maintien de la stabilité du périmètre de BRIGHT, la pré-

servation des droits sociaux collectifs actuels de leur entreprise (accords, statuts sociaux collectifs, etc.). Il a été aussi acté la mise en place, dès la création de l'entité BRIGHT, d'un groupe de travail *ad hoc* au niveau du CEE pour garantir la continuité du dialogue social et le suivi de projet au sein de BRIGHT. En parallèle, les représentants du CEE travaillent sur un mémorandum qui devrait être communiqué aux candidats à l'acquisition de BRIGHT. Les élus du CEE émettront un certain nombre de demandes et propositions, soumises aux candidats, portant sur le projet d'entreprise et industriel, l'actionnariat et la structure financière, le projet social, l'association des salariés à la gouvernance et à la réussite de l'entreprise BRIGHT.

La CFE Énergies a été moteur et à l'initiative de ces engagements obtenus dès l'annonce du projet de la création de BRIGHT. Pour la CFE Énergies, ces engagements permettront de sécuriser le périmètre et l'avenir de BRIGHT, mais aussi de préserver cette entité de fonds prédateurs qui seraient intéressés par le rachat de BRIGHT pour ensuite la revendre par « morceaux » afin d'en tirer une plus-value au détriment d'un réel projet industriel de développement.

Cinq thématiques seront scrutées :

- sécurisation des périmètres repris,
- localisation des centres de décision,
- projet industriel,
- projet RSE,
- politique d'emploi et de sous-traitance.

* Facility Management : ensemble de services et prestations liés à la bonne gestion opérationnelle et stratégique des entreprises.



DERNIÈRE MINUTE

La nouvelle marque de l'entité BRIGHT sera EQUANS